



Assurance responsabilité civile professionnelle

Les avocats et les parajuristes sont tenus de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle, aussi appelée assurance contre les erreurs et les omissions. Il est important d'aviser l'assureur que le titulaire du permis n'exerce plus sa profession.

- Les avocats peuvent contacter LAWPRO au 416 598-5800 ou sans frais au 1 800 410-1013.
- Les parajuristes peuvent trouver les coordonnées de leur assurance et contacter leur assureur.
- Vous pouvez demander à l'assureur si l'avocat ou le parajuriste a droit à un remboursement partiel parce qu'il a cessé d'exercer sa profession pendant la durée de la police.